

## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



## **EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER**

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

23/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

**IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE** 

N° D'AGRÉMENT :

S033C324

(9) RAISON SOCIALE: SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES: 1 CHEMIN DE LA GRANGE

33650 MARTILLAC

Tél: 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

091C0438

SIGNATURE :

**IDENTIFICATION DU VÉHICULE** 

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation BJ-507-AV (F)

18/02/2011

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 16/02/2006

Marque Désignation commerciale

RENAULT

CHO (5) Catégorie internationale

(1) N° dans la série du type (VIN)

VF1BR1F0H35267189

VP Énergie

Genre

Type/CNIT

GO

MRE5212ED970

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

264369

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

24/10/2025

25057686

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas

dans les limites prescrites par les exigences AVG

4.1.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) : Feu, couleur émise, position.

intensité ou marquage non conforme aux exigences AVG

4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace

fortement défectueuse (lumière émise affectée) AVG

5.1.3.a.2. ROULEMENT: Jeu ou bruit excessif ARD

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de

remplissage manquant ou inopérant AV

7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Boucle de ceinture

de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement AR

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

Défaillances mineures :

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu

de brouillard avant AVG. AVD

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger AVG, ARD, AVD, ARG

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution,

sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0670

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018: 04/09/2019: 163157 km / 17/09/2019: 163834 km / 11/08/2021: 192277 km / 17/08/2023: 226245 km

*<u>autosécurité</u>* 

## MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE G n Ripage (-8 à +8 m/km) : +0.0 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 2 % 2 %

Forces verticales: 812 daN 459 daN

Frein de service

Forces de freinage : 302 daN 301 daN 150 daN 149 daN

Déséquilibre (<20%): 1 % Forces de freinage (efficacité): 302 daN 150 daN 301 daN 149 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %):70 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %):+1.4 % -1.4 % Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : +0.3 % -0.2 %